

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| □ Réclamation | : contact@mupras.com |
| □ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| □ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3320 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : N.J. A. JALILA Q01390
 Date de naissance : 02/10/1965
 Adresse : Beausejour Hay RaRa nne KRenZam Résidence
KRenZam N.23
 Tél. : 0603.30.05.12 Total des frais engagés : 10.424,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 19/02/2014

Nom et prénom du malade : Najima Zalila Age :
 Lui-même Conjoint Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie :
 M.R.L.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 M.R.L.

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :


RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/02/24	c		200000	Dr. A. M. N. J. Hôpital Militaire Extension n° 353 - Casablanca Tel: 0522 650704

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr Maryana N. FARNINI TÉL: 01 45 20 70 70 INPE: 092067248	19-2-24	642,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Dr. H. Beldjani - Ancien Médecin Militaire à l'Hôpital n° 353 - Casablanca -</i>	14/12/24	<i>Dr. Beldjani</i>	<i>100000</i>

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX _____
				MONTANTS DES SOINS _____
				DEBUT D'EXECUTION _____
				FIN D'EXECUTION _____
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX _____
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS _____
				DATE DU DEVIS _____
				DATE DE L'EXECUTION _____
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Dr . Naji Mustapha

Lauréat de l'école de santé militaire - Rabat
Lauréat de la faculté de médecine de Rabat
Ancien médecin des hôpitaux militaires - Rabat



الدكتور الناجي مصطفى

خريج المدرسة الملكية للصحة العسكرية بالرباط
خريج كلية الطب بالرباط
طبيب عسكري سابق بالمستشفى العسكري - الرباط

Casablanca, le :

19 FEV. 2024

Nom et Prénom :

Njima نجima



40,00	Tanvac 20 : 1 — S.V. —	114j
73,50	Lovamico : 1 — 2 — 5 S.V.	115j
40,00	Predni 20 : 3 — 0 — S.V.	56j
41,00	Doliprane 1000 : 1 — 1 — 1 S.V.	112j
	Vitamine C : 1 — 2 — 1	117j
21,40	Tanakal : 1 — 0 — 1 S.V.	23mm
66,10		
642,90		



Dr Mustapha NAJI
Omnipraticien
Ancien Médecin
des Hôpitaux Militaires
Lissasfa Extension n°23 - Casablanca
Tél 0522 65 07 04



Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
TANAKAN 40MG
CP PELL B30
P.P.V : 66,70 DH
6 118000 011545

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
TANAKAN 40MG
CP PELL B30
P.P.V : 66,70 DH
6 118000 011545

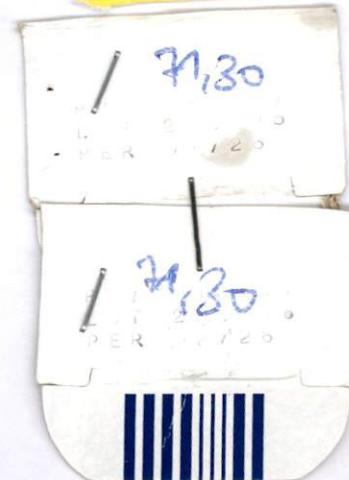
PPV: 13DH10
PER: 11/26
LOT: M3924

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
TANAKAN 40MG
CP PELL B30
P.P.V : 66,70 DH
6 118000 011545

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
TANAKAN 40MG
CP PELL B30
P.P.V : 66,70 DH
6 118000 011545

Doliprane 1000 mg
Paracétamol
10 Comprimés sécables

6 118000 040972



Dr . Naji Mustapha

Lauréat de l école de santé militaire - Rabat

Lauréat de la faculté de médecine de Rabat

Ancien médecin des hôpitaux militaires - Rabat



الدكتور الناجي مصطفى

خريج المدرسة الملكية للصحة العسكرية بالرباط

خريج كلية الطب بالرباط

طبيب عسكري سابق بالمستشفى العسكري - الرباط

Casablanca, le : 19 FEV. 2024

Nom et Prénom : Njima Jazia

Rx Blonzer

Dr Mustapha NAJIA
Omnipraticien
Ancien Médecin
des Hôpitaux Militaires
Lissasa Extension n° 353 - Casablanca
Tél 0522 65 07 04

ليسافة العليا, رقم 353 - (أمام نهاية الحافلة 21) - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 65 07 04

Dr Naji Mustapha

Lauréat de l'Ecole Royale de Santé Militaire de Rabat

Lauréat de la Faculté de Médecine de Rabat

Ancien médecin militaire à l'Hôpital Militaire de Rabat

Ancien médecin de l'hôpital militaire français de paris

Facture N°: 6611

Casablanca le, 19-02-2024

Nom et prénom: NJIMA JALILA

Radiographie :Blondeau

Montant :200.00dh



Dr Naji Mustapha

Lauréat de l'École Royale de Santé Militaire de Rabat

Lauréat de la Faculté de Médecine de Rabat

Ancien médecin militaire à l'Hôpital Militaire de Rabat

Ancien médecin de l'hôpital militaire français de paris

Nom et prénom: NJIMA JALILA

Casablanca le, 19/02/2024

RX. BLONDEAU

- Comblement des sinus maxillaires et frontaux.
- Cloison nasale en place.
- Absence de lyse ou de condensation osseuse.



Patient ID	2024021910874	Patient Name	NJIMA JALILA	DOB	02-19-2024	Sex	O
Study Desc.				Study Date	02-19-2024	Age	0J

Image Comments

